FONDS DE PENSION TRANSPORT ET LOGISTIQUE OFP PENSIO TL

Boulevard de Smet de Naeyer 115, 1090 Bruxelles
Institution de retraite professionnelle
Agréée par la FSMA le 22.05.2012, numéro 50.603

ANNEXE n° 2 - 12/03/2019
au
PLAN DE FINANCEMENT
PLAN SECTORIEL DE PENSION

(version 30/03/2012)

1. Complément au point 1.2.1. Cotisations de Pension Trimestrielles :

Les Cotisations de Pension Trimestrielles, telles que définies au point 1.2.1. du Plan de Financement du 30/03/2012, sont égales aux montants suivants en cas d'occupation à temps plein :

A partir du 3ème trimestre 2011 jusqu'au 4ème trimestre 2015 :	43,00 EUR
A partir du 1er trimestre 2016 jusqu'au 2ème trimestre 2018 :	66,50 EUR
3ème et 4ème trimestre 2018 :	88,67% x 0,92% x Salaire Pensionable (minimum 66,50 EUR)
A partir du 1er trimestre 2019 :	88,67% x 0,92% x Salaire Pensionable (minimum 70,94 EUR)

2. Complément au point 1.2.2. Cotisations de Frais :

Les Cotisations de Frais, telles que définies au point 1.2.2. du Plan de Financement du 30/03/2012, sont égales aux montants suivants en cas d'occupation à temps plein :

A partir du 3ème trimestre 2011 jusqu'au 4ème trimestre 2015 :	3,19 EUR
A partir du 1er trimestre 2016 jusqu'au 2ème trimestre 2018 :	2,61 EUR
3ème et 4ème trimestre 2018 :	3,47% x 0,92% x Salaire Pensionable (minimum 2,61 EUR)
A partir du 1er trimestre 2019 :	3,47% x 0,92% x Salaire Pensionable (minimum 2,77 EUR)

Accord par signature

